

LES GENS



Barbara Pompili, élue de la Somme, a été nommée secrétaire d'État chargée de la biodiversité en février. Elle coprésidait depuis 2012 le groupe écologiste de l'Assemblée,

et a quitté le parti EELV en septembre dernier.



Éric Guellec a pris la direction de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) en novembre 2015. Il est administrateur de la FCBN depuis 2014, date

à laquelle il a été élu président du Conservatoire botanique de Brest.

eric.guellec@fcbn.fr



Claire Hamon a quitté la Fédération des PNR de France où elle s'occupait depuis 2009 du Centre national de ressources TVB pour rejoindre la communauté de

communes d'Ancenis.



Anne Legile, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, a pris la direction du Parc national des Cévennes en janvier dernier. anne.legile@cevennes-parcnational.fr



André Hoffmann a été élu président de la fondation Tour du Valat, succédant à Jean-Paul Taris décédé en 2015. Fils de Luc Hoffmann, il est notamment vice-président

du WWF International et président de la Fondation MAVA.



Didier Reault est le nouveau président de Rivages de France, il prend la suite de Yann Hélarly.

des mots pour le dire



Par **Jacques Lepart**
Président du Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Intendance du territoire

Il est utile de revenir sur la traduction du concept de *land stewardship* (cf. *Espaces naturels* n°44, p.12), souvent utilisé aux États-Unis pour qualifier des pratiques de gestion de l'environnement. Le concept est mal identifié en Europe et l'expression française est héritée du québécois. En Espagne et en Italie, c'est la formule *custodia del territorio*, soit la garde ou la surveillance, qui a été récemment retenue (par exemple dans la loi biodiversité espagnole).

L'intendance du territoire est une manière accomplie et opérationnelle de gérer un site. Elle est basée sur la reconnaissance d'un patrimoine, dont on souhaite prendre soin, dans l'intérêt général. La constitution d'un collectif, qui s'organise, sur la base du volontariat, autour d'un gestionnaire et des propriétaires, en co-construisant des règles de fonctionnement est l'élément central de la démarche. Les compétences, les objectifs et les savoirs divers de ce collectif sont mobilisés dans la réalisation d'un plan de gestion. La définition d'organes de décision et de concertation est un prérequis ainsi que l'engagement à sensibiliser et mobiliser d'autres citoyens.

Au Cen Languedoc-Roussillon, nous avons mesuré, dans le cadre du projet LandLife, l'efficacité

de l'utilisation du concept (www.landstewardship.eu). Aujourd'hui, la Commission européenne s'y intéresse comme mécanisme pour inciter les propriétaires fonciers à s'engager dans la gestion de la biodiversité¹. Il pourrait en résulter des recommandations aux États membres, pour une intégration dans les politiques publiques.

L'intendance du territoire est une manière accomplie et opérationnelle de gérer un site.

En mobilisant des compétences et en facilitant le lien social, ce nouveau concept permet de construire une capacité d'action collective pour la conservation de la biodiversité. Cela en fait un outil de démocratie technique, participative et délibérative, contribuant à une reconnaissance politique.

La Déclaration de Barcelone² qui en fait la promotion, n'attend plus que votre adhésion ! •

(1) http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/generalpublications/documents/life_land_stewardship.pdf

(2) www.landstewardship.eu/en/press-communication/news-archive/item/barcelona-declaration-on-land-stewardship